

Votre contact CCI

Michel GABORIEAU
05 55 18 94 41
mgaborieau@correze.cci.fr



numéro unique : 05 19 31 02 00

Siège social

Maison du Pôle Bois - Avenue Albert Schweitzer - 19000 TULLE

Site de Brive

Immeuble consulaire - 10, Av. Leclerc - BP 60118 - 19103 BRIVE Cedex

Site d'Ussel

Milléco - 23, parc d'activité du Bois Saint-Michel - 19200 USSEL

www.correze.cci.fr

Le plan de revitalisation est signé pour 18 mois.

Voir les conditions d'attribution auprès
de la CCI de la Corrèze.

Création graphique : Service Communication / CCI de la Corrèze - Juin 2019



Aide au
développement

FONDS DE REVITALISATION ANOV



**POUR LA CRÉATION
DE NOUVEAUX EMPLOIS
ET DE NOUVELLES ACTIVITÉS
SUR LE BASSIN DE BRIVE ÉLARGI ***



* Le bassin de Brive élargi comprend l'Agglo de Brive
et la Communauté de communes du Midi Corrèzien.

Objectif de l'aide

Le fonds de revitalisation est un dispositif d'aide géré par la **CCI de la Corrèze** et **AURA Consultants** pour soutenir l'emploi dans le bassin de Brive élargi* :

- > nouvelles embauches,
- > développement et implantations nouvelles.

Mais aussi pour les porteurs de projets qui souhaitent créer ou reprendre une nouvelle entreprise sur ce territoire.

Conditions d'attribution

Projets de développement/emploi

- > Formalisation d'une demande de création de postes dans le cadre d'un développement de l'entreprise pour des embauches en CDI ou pour transformer des CDD en CDI.
- > Secteurs industrie et services à l'industrie prioritairement.

Création ou reprise d'entreprise

- > Formalisation d'une demande pour un projet économiquement viable de création ou reprise d'entreprise.
- > Plafonnement en fonction de l'intérêt économique du projet.
- > Secteurs industrie et services à l'industrie prioritairement.

Montant de l'aide

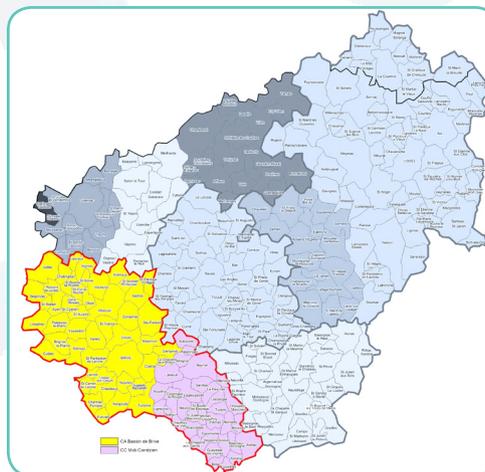
Projets de développement/emplois
> **4000 euros par emploi créé**

Création ou reprise d'entreprise
> **4000 euros**

Modalités de versement

- > L'attribution de l'aide n'a pas de caractère systématique et l'aide sera attribuée sur décision du comité d'engagement dans la limite des fonds disponibles.
- > Aide cumulable avec d'autres dispositifs de soutien de création d'emplois.

Périmètre d'intervention



* Le périmètre d'intervention comprend l'Agglo de Brive et la Communauté de communes du Midi Corrèzien.